

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau



Délibération n° 03-03 du 18 avril 2019

TRAVAUX DE RÉALISATION ET D'ENTRETIEN DE CLÔTURES ET OUVRAGES DE SERRURERIE DANS LES PARCS ET DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS DES PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES (3 LOTS) – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

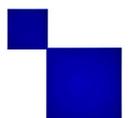
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises, pour l'accord-cadre à bons de commande de réalisation de travaux d'entretien des clôtures et d'ouvrages de serrurerie dans les espaces extérieurs des propriétés départementales, composé de 3 lots dont les seuils pour la durée totale du marché, soit 4 ans, sont ainsi fixés :

- Lot n°1 : 600 000 euros HT et 2 400 000 euros HT,
- Lot n°2 : 600 000 euros HT et 2 400 000 euros HT,
- Lot n°3 : 600 000 euros HT et 2 400 000 euros HT ;

- DÉCIDE de retenir la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la passation de cet accord-cadre à bons de commande conformément aux dispositions des articles 25, 66 à 68, 78 et 80 du décret susvisé ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer cet accord-cadre à bons de commande.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.